**DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

**À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE**

# Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm3 (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

# Déroulement

Il faut avoir obtenu l’**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l’**ASR** pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio- éducative.

À l’issue de la formation pratique, l’établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l’aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l’un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation (**Séquence 5**).**

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l’accord express de l’élève, de l’un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s’il est mineur.

# Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.

* **Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.**

# Vous devez être en possession des équipements réglementaires. La formation pratique est constituée de trois phases :

* **Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.**

Durée : 30 minutes

* **Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.** Durée minimale : 1 heure
* **Séquence 3. Code de la route.** Durée : 30 minutes

# Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Durée minimale : 3 heures

* **Séquence 5. Sensibilisation aux risques.** Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo On peut :

* conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm3 et la vitesse à 45 km/h,
* conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm3, vitesse 45 km/h).

**PARCOURS DE FORMATION**

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l’assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

**Parcours théorique**

La formation théorique portant sur des questions « d’entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l’école de conduite avec un support média (BOX) et avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l’enseignant sur le tableau d’affichage) ou via Internet (option d’achat d’accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l’école de conduite, et est dispensée en présence d’un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d’une autorisation d’enseigner en cours de validité.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h et de 16h à 19h ainsi que les mercredis de 9h à 11h et de 13h à 17h et le samedi de 8h à 12h. Le moniteur est présent en salle de code.

Les thèmes tels que la signalisation, règles de circulation… sont développés en fonction des élèves présents et de leur niveau.

**Parcours pratique**

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

* en ville sur Montbrison, Savigneux, Précieux et alentours
* en rase campagne
* sur une 2X2 voies
* de nuit (leçons prises en hiver).

**AM**

Pour les 2h de théorie en cyclo les élèves suivent une formation en salle avec moniteur La pratique se fait sur la piste et en circulation sur Montbrison et villes limitrophes.

**PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE**

**À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE**

Votre formation à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur est d'une durée totale de **huit heures au moins.**

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (séquence 5).

# Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

Durée : 30 minutes

# Expression et échanges sur le respect des règles.

* Signalisation.
* Règles de circulation.

# Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière.

* Vitesse.
* Consommation d'alcool ou d'autres produits.
* Utilisation de distracteurs.

# Échanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

**Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.**

Durée minimale : 1 heure

# Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles

**La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).**

# Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

* Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) ― Réglage du, ou des, rétroviseur (s).
* Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
* Démarrage et arrêt du véhicule.
* Pour les cyclomoteurs : maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
* Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule ― Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité.
* Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
* Manœuvres de freinage et d'évitement.

**Séquence 3. Code de la route.**

Durée : 30 minutes

**La signalisation verticale et horizontale :** connaître la signalisation et comprendre son rôle.

**Les règles de circulation :** connaître les principales règles et comprendre leur rôle.

* Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
* Franchissement d'intersections et régime de priorité.

# Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Durée minimale : 3 heures

# Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation.

* S'insérer en sécurité dans la circulation.
* Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

# Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.

* Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité.
* Arrêt et départ en circulation (feux, stop).
* Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

# S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur.

* Précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner.
* Précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement.

Pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi et en créneau.

**Rechercher les indices utiles :** signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers. **Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées** (autres usagers, configuration des lieux, visibilité).

# Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances. Négocier un virage. Adopter une trajectoire sécurisée

**Choisir la position sur la chaussée.**

* En ligne droite, en virage, en situation de croisement ou de dépassement.
* En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées).
* En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).

# Franchir les différents types d'intersections.

* Détecter et identifier le type d'intersection.
* Évaluer la visibilité.
* Adapter sa vitesse.
* Respecter les règles relatives aux ordres de passage.
* S'arrêter, le cas échéant, et repartir.
* Dégager une intersection.

# Changer de direction.

* Observer et analyser l'environnement.
* Avertir de son intention.
* Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).
* Adapter sa vitesse.
* Respecter les règles de priorité.
* Dégager une intersection.

**Séquence 5. Sensibilisation aux risques**

Durée minimale : 1 heure

Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

# Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.

**Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).**

**Les risques dus au débridage :** rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).

**Les produits psychoactifs et la conduite :** statistiques, consommation, effets.

**La vitesse et ses conséquences sur la conduite :** équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.

**La prise en compte des autres usagers vulnérables :** piétons, cyclistes, motocyclistes.

# L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

Observations et conseils de l’enseignant de la conduite et de la sécurité routière (à l’attention de l’élève et de l’un au moins de ses parents ou de son représentant légal, s’il est mineur)

**Pièces à fournir**

photos d’identité agrées (e-photo)

photocopie de l’ASSR

photocopie de la carte d’identité

justificatif de domicile (- 6 mois)

attestation d’hébergement et pièce d’identité du logeur